

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 mars 2006 en vue de l'approbation du budget de la saison 2006/2007 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève.

Rapporteuse: M^{me} Vera Figurek.

La commission des arts et de la culture s'est réunie le 11 mai 2006, sous la présidence de M^{me} Florence Kraft-Babel, afin de traiter de cet objet.

M^{me} Vjosa Gervalla, procès-verbaliste, est remerciée pour la prise des notes de séance.

La commission a procédé à l'audition de M^e Bruno de Preux, président de la Fondation du Grand Théâtre, de M. Jean-Marie Blanchard, directeur du Grand Théâtre, et de M. Antonio Soragni, administrateur du Grand Théâtre.

M. Soragni rappelle pourquoi le Conseil municipal est sollicité afin d'approuver le budget 2006/2007 du Grand Théâtre.

Depuis l'automne dernier, la Fondation du Grand Théâtre a reçu la visite du Contrôle financier et a été rendue attentive par ce dernier du fait que, dans les statuts de la Fondation, il était clairement mentionné que les comptes devaient être approuvés par le Conseil municipal.

La Fondation a donc renvoyé l'objet à la commission des finances du Conseil municipal.

En ce qui concerne le budget, la commission des arts et de la culture a été jugée plus à même de discuter de cette proposition.

M^e de Preux informe la commission du fait que le budget 2006/2007 a pu être respecté, en partie grâce à la Ville de Genève pour les appuis précédents, à savoir le fameux million alloué comme garantie de déficit qui était indispensable au fonctionnement de l'institution. Aussi, le Grand Théâtre a pu s'engager à ne pas descendre en-dessous de 18 danseuses et danseurs, en ce qui concerne son ballet.

En dépit de l'aide de la Ville, les finances sont sans cesse sur la corde raide. En effet, il a été difficile de présenter un budget équilibré, car la fondation a dû faire face à un manque de recettes. Elle n'a pas réussi à reprendre tous les financements privés. L'Association des communes genevoises augmentera de 200 000 francs sa subvention et la Fondation Safra s'engagera à hauteur de 350 000 francs.

Des décisions d'ordre salarial ont donc dû être prises. Il a été décidé de baisser le nombre de danseuses et danseurs à 18 et de rajouter des stagiaires afin de combler les effectifs.

Il est rappelé aux commissaires que le ballet contribue à alimenter les recettes du Grand Théâtre, non seulement grâce aux représentations locales, mais également grâce aux tournées.

D'autres mesures ont été décidées afin de faire face aux difficultés budgétaires. Une augmentation de 1% du prix des billets sera effectuée. Le renouvellement informatique qui avait été préconisé sera supprimé pour cette année. Il ne sera plus fait appel à des ballets invités afin de réduire les dépenses.

Suite à toutes ces décisions, la fondation est à même de présenter un budget équilibré.

M^e de Preux tient à rappeler à la commission que le taux d'effort du Grand Théâtre lui-même est considérable. En effet, grâce aux mécènes et aux sponsors, il s'élève à 32%.

Les autres 67% constituent l'ensemble des subventions publiques constituées par l'Association des communes genevoises, la Ville de Genève et la garantie de déficit.

M. Blanchard précise qu'il faut s'y prendre trois ans à l'avance pour la programmation et que, entre le budget prévu à l'époque et celui de maintenant, il a fallu faire de nombreuses modifications.

Entre autres, une production faite par le Grand Théâtre a dû être abandonnée. Le ballet ne comporte plus que 18 danseuses et danseurs professionnels, ce qui semble être vraiment le seuil minimal. Les autres danseurs sont des stagiaires engagés pour une année. Par la suite, ils sont confirmés ou non. Auparavant, les stagiaires étaient formés deux ou trois ans. A l'heure actuelle, le ballet comporte 21 danseurs professionnels.

Après l'introduction des auditionnés, la présidente propose de passer aux questions d'ordre général des commissaires.

Une commissaire s'étonne du fait que ce sont les artistes qui vont pâtir des mesures d'économie. Or, les postes de direction ne changent pas. Elle s'enquiert donc de savoir s'il n'est pas possible de faire des économies ailleurs que sur le ballet, qui génère des recettes.

Il lui est répondu que la fondation s'est battue pour le maintien du ballet et qu'il n'est pas possible d'économiser sur le fonctionnement. Il serait inquiétant de réduire les dépenses sur le poste «production».

Il est expliqué que, par rapport au budget de l'année passée, il y avait 550 000 francs qui manquaient. Aussi, il a été décidé d'augmenter les recettes sur la billetterie, de faire des efforts sur l'informatique (en renonçant à la dépense de 65 000 francs) et sur la production. En revanche, les efforts faits sur la masse salariale sont faibles, car les effectifs n'ont presque pas changé. C'est le ballet qui est touché, car il y a également des départs naturels. Les choristes ne partent pas d'eux-mêmes.

Un commissaire constate que, par rapport à d'autres institutions, des augmentations phénoménales sont demandées à chaque fois. Il demande donc si l'on ne pourrait pas décider de fixer une limite de financement au-delà de laquelle le Grand Théâtre n'irait pas. Il propose par exemple 52 millions.

M. Blanchard rappelle que, par rapport aux années 1990, la Ville est en retard de 1 million. Le Grand Théâtre avait dû compenser avec des apports privés. Les mécènes privés constituent 30% des recettes propres au Grand Théâtre. Ce serait malhonnête de dire oui.

Une commissaire déplorait les efforts demandés au budget artistique par rapport à l'administratif. Mais M. Blanchard confirme que les dépenses administratives sont nécessaires. Il s'agit du service pédagogique (2000 jeunes chaque année), d'Internet (interne et le site par lequel des places sont vendues), des conférences «une heure avant» qui ont un grand succès. Il n'y a donc pas que des postes de direction dans les lignes administratives.

M. Blanchard tient à préciser que le Grand Théâtre fait face à une concurrence: Internet, la télévision et les autres institutions. A l'époque, le Grand Théâtre bénéficiait également de l'entrée des abonnements. Depuis cinq ans, il y a de nouveaux abonnés. Cela implique un travail de fidélisation.

Un autre commissaire aimerait une précision sur l'engagement temporaire des danseuses et danseurs. Les danseurs stagiaires sont-ils les mêmes que ceux que l'on appelle danseurs temporaires?

Il lui est répondu que tous les danseurs sont engagés à la saison, selon les échelles de salaire allant de G à A. Les autres sont des stagiaires.

Un commissaire demande si le Grand Théâtre a son propre système de promotion et aimerait savoir ce qui est fait en termes de publicité hors de Genève.

Il est répondu que la promotion a toujours été interne, sauf qu'à l'époque il était fait appel à un graphiste externe. Actuellement, un graphiste a été engagé. Ainsi, toute la promotion relève du Grand Théâtre.

En ce qui concerne la publicité, faute de moyens, il n'y a pas d'affichage en France ou dans le canton de Vaud et peu est fait à Genève, sauf pour le lancement de la saison.

Quant à Internet, le budget est insuffisant, mais 22 à 25% des billets demeurent vendus en ligne. C'est peu coûteux et efficace.

Un autre commissaire souhaiterait le rappel détaillé des dépenses prises en charge par la Ville de Genève avec ce qui est mis au budget municipal.

M^e de Preux lui précise que la Ville finance le salaire de ses fonctionnaires à hauteur de 16 millions, ainsi que les autres employés ne relevant pas directement de la Ville à hauteur de 12 millions. 28 millions sur les 52 sont donc dédiés aux salaires. Les 7 millions restants sont versés aux artistes (masse salariale ou cachets). On arrive ainsi à 35 millions sur les 52.

M. Soragni précise que 52 millions constituent le coût général. La Ville de Genève finance 32 millions pour les salaires de 120 à 130 fonctionnaires, pour la subvention d'exploitation et les frais d'énergie. La fondation assume le reste des 20 millions.

La même politique salariale est appliquée entre les personnes engagées par la Ville et celles engagées par la fondation.

En résumé, les personnes artistiques sont financées par la fondation: le chœur, le ballet, la direction et l'encadrement. Les personnes de la Ville de Genève font partie du domaine technique et financier.

Le même commissaire demande si la fondation est en possession de la comptabilité analytique par prestations. Il lui est répondu que non en ce qui concerne les productions, mais qu'elle existe pour les spectacles.

Un autre commissaire ne comprend pas pourquoi les auditionnés ont dit que la pérennisation du fameux million était indispensable.

M. Soragni explique que, l'an dernier, il manquait 2 113 000 francs. Dans le débat du Conseil municipal, ce million est entré dans le budget de la Ville de Genève et la fondation a mis le reste. Il demeure indispensable si l'on veut garder le fonctionnement actuel.

Les auditionnés saisissent l'occasion pour préciser qu'il n'est pas dans l'intention de la fondation de sacrifier le ballet, car il a été entrepris, au contraire, un travail de fidélisation d'un public «ballet». En effet, de 2003 à 2005, les abonnements «ballet» ont doublé.

Un commissaire demande pourquoi 500 000 francs provenant du mécénat sont partis. Il lui est répondu par M^e de Preux que la Fondation Edmond Safra avait accepté de donner 750 000 francs, l'Association des communes genevoises 200 000 francs et la Fondation Wilsdorf 200 000 francs.

La Fondation Safra reconduit son aide à hauteur de 350 000 francs pour les deux années suivantes. La Fondation Wilsdorf n'a pas reconduit, car elle a déjà financé toutes les loges, l'accès aux personnes à mobilité réduite, etc.

Une commissaire a constaté de gros changements dans la programmation en comparaison des documents présentés en décembre 2005. Presque tous les récitals ont changé. En parallèle, elle s'aperçoit qu'en page 7 l'augmentation sur les billets est de 1% et non de 5% comme il avait été annoncé.

Il lui est précisé qu'il faut entendre 5% en plus du 1%, ce qui équivaut à 6% d'augmentation, modulé selon les catégories de places.

Il est demandé ensuite si, lorsque le Bâtiment des Forces-Motrices est en relâche, le Grand Théâtre paie le loyer. M. Blanchard répond par l'affirmative.

La même commissaire s'étonne du fait qu'en période de crise budgétaire il est prévu dans la programmation de mettre sur pied *Les Maîtres de Nuremberg*. Elle estime que c'est très coûteux et demande si le prix des billets sera calculé en conséquence.

Il lui est répondu par l'affirmative et il est précisé que le Grand Théâtre ne veut pas entrer dans une programmation de crise, car il risquerait à terme de perdre son public fidèle et même une partie de son mécénat. Il est reconnu que cet opéra est coûteux mais compensé par un *Don Pasquale* ou un *Barbe bleue* qui ne nécessitent pas de grosses dépenses.

Un commissaire poursuit en constatant que, chaque fois que le Grand-Théâtre fait face à des problèmes budgétaires, il menace de supprimer le ballet. Ne pourrait-il pas plutôt faire des économies sur les productions, quitte à en supprimer?

Les auditionnés affirment qu'actuellement les recettes propres au Grand Théâtre couvrent tout l'artistique et une partie de l'administratif. Les mécènes paient, car les productions augmentent aussi par le nombre. Si le niveau et la qualité baissent, les privés partiront.

Il serait envisageable de programmer deux reprises. Cela convient pour une saison, mais pas pour deux ou trois, car l'institution décline. Les spectateurs mettent un certain prix, car ils sont d'accord de participer à la qualité, à la venue de grands noms.

Cela demeure donc peu viable. Il ne resterait donc qu'à s'attaquer aux ateliers, au bâtiment ou ailleurs. On toucherait donc au structurel.

M^e de Preux souligne que pendant longtemps la subvention n'a jamais été indexée. Aussi, le président-mécène mettait de sa poche. Actuellement, le prési-

dent tient à dire qu'il ne peut agir de la même manière. Il est donc annoncé à la commission que la fondation sera toujours sur la corde raide en ce qui concerne son budget, car on arrive au bout du mécénat.

Une commissaire demande aux auditionnés un budget prévisionnel par spectacle.

La présidente propose ensuite de passer à l'étude, page par page, du budget.

- Page 9, 320060, téléphones, fax, natels: + 19 000 francs:
Il est conseillé de se référer aux comptes pour davantage de précisions. M. Soragni explique que ce chiffre a pour but d'être le plus proche possible de la réalité. La téléphonie entre dans le budget du Grand Théâtre et non pas de la Ville de Genève.
- Page 11, 400200, direction artistique: + 170 000 francs: destinés à payer le professeur permanent de ballet afin de ne pas faire appel à beaucoup de professeurs invités.
- Page 13, 410010, communication presse: + 50 000 francs:
Ce sont les frais réels des comptes 2003/2004.
- Page 13, 421030, nettoyage des bâtiments: – 80 000 francs:
Après une mise en concurrence, le contrat actuel avec l'entreprise de nettoyage a été renégocié. A la question d'une commissaire de savoir si les travailleuses et travailleurs sont sans-papiers, il est répondu que l'entreprise fait partie de l'AGED qui respecte les conventions collectives.
- Page 13, 43, informatique: rénovation des installations informatiques, – 65 000 francs: quelle est l'implication de la Direction des systèmes d'information (DSI)?
Réponse de M. Soragni: L'informatique du Grand Théâtre s'est développée de manière indépendante de la DSI. La Ville de Genève ne participe pas. Le Grand Théâtre a un réseau de 100 postes de travail financé par la Fondation du Grand Théâtre et la Fondation Wilsdorf (400 000 francs il y a trois ans).
Le Grand Théâtre est donc muni d'un équipement informatique. Mais, en sachant qu'il convient de renouveler le matériel à peu près tous les quatre ans, il a été prévu une «provision» afin de ne pas revenir avec une demande de crédit. La Ville de Genève estime que les 65 000 francs entrent dans la convention, du fait qu'une subvention est allouée.
- Page 15: où se trouve le personnel de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR)?
M. Soragni précise qu'il entre dans la Convention, dans les services que l'OSR doit au Grand Théâtre.

- Page 17, 540020, droits d'auteur: + 150 000 francs:
Les droits d'auteur se négocient avec la SDA, la protection dure septante ans. Selon les saisons, cela peut varier. De plus, le taux sur les nouvelles éditions a augmenté.
- Page 19, un commissaire demande combien de soirées sont prévues. On parle de 67 à la page 23 et de 79 à la page 9.
On lui répond que 79 est le nombre exact, si l'on compte les compagnies invitées.
- Page 19, 6150, tournées du ballet: + 170 000 francs, la Ville participe-t-elle aux dépenses?
Non, elles sont totalement autofinancées.
- Page 21, 6600, subvention spéciale du Département de l'instruction publique (DIP): la subvention du DIP qui apparaît aux comptes 2004/2005 n'apparaît plus au budget suivant. Y a-t-il eu d'autres apports?
Il est répondu par la négative en ce qui concerne la subvention, mais par l'affirmative pour les sponsors.
- Page 23, combien l'Etat subventionne-t-il au total?
Il est précisé que l'Etat alloue 50 000 francs pour les tarifs jeunes et le chœur du Grand Théâtre.

Une commissaire demande l'envoi du règlement au niveau du budget, notamment pour le rôle que doit jouer le Conseil municipal dans son approbation. Les auditionnés précisent que le Conseil municipal est tenu d'approuver les comptes et non pas le budget du Grand Théâtre.

La présidente remercie les auditionnés, qui se retirent.

Durant la discussion entre commissaires, il est soulevé le fait que le Conseil administratif était en possession du document à étudier depuis le mois de décembre. Certains ne comprennent pas pourquoi la commission l'a reçu pour étude si tardivement.

D'aucuns pensent que cet exercice est formel, contrairement à d'autres qui prétendent que l'exercice a tout son sens.

Un commissaire propose d'approuver le budget sans retenue, car la fondation est une personnalité juridique privée et, à ce titre, elle est complètement indépendante.

La présidente soumet donc au vote l'audition du magistrat M. Mugny, qui est attendu le 1^{er} juin. Cela dans le but d'avoir des précisions.

L'audition de M. Mugny est refusée.

La présidente soumet donc au vote la proposition PR-457.

La commission des arts et de la culture approuve la proposition PR-457 par 11 oui (3 L, 1 DC, 2 UDC, 1 R, 2 S, 1 Ve, 1 T), 4 abstentions (2 AdG/SI, 1 Ve, 1 S).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10 des statuts du Grand Théâtre de Genève,

arrête:

Article unique. – Le budget de la saison 2006/2007 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.